PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Donnez votre avis sur L'eau les inondations et le milieu marin

DU 1ER MARS
AU 1ER SEPTEMBRE 2021

eau seine NORMANDIE
Comité de bassin

Le bon état de nos fleuves, rivières, lacs et estuaires, de nos nappes souterraines et de nos littoraux est un objectif national et européen, tout comme la gestion des inondations.

C'est une ambition collective majeure pour les années à venir.

Les enjeux sont vitaux car nous devons adapter nos territoires au dérèglement climatique, protéger les ressources en eau et enrayer la disparition de la biodiversité.

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et les plans de gestion des risques d'inondation, qui tracent sur les territoires les politiques publiques pour l'eau et les risques d'inondation, sont en cours d'élaboration. Ils seront adoptés début 2022 et mis en œuvre dans chaque bassin hydrographique de 2022 à 2027.

Cette consultation nationale, c'est l'occasion de vous informer et de vous exprimer sur des décisions qui nous engagent collectivement.

Nous sommes tous concernés

Votre avis compte !

Répondez en ligne sur

eau-seine-normandie.fr

Préserver l'eau des rivières, c'est protéger notre eau potable et notre santé !

Avant d'arriver à notre robinet, l'eau est d'abord captée dans une nappe phréatique ou une rivière. Puis elle est traitée pour la rendre potable et acheminée par des canalisations jusqu'à notre robinet. Une fois utilisée, cette eau repart via le réseau d'assainissement (égouts) pour être nettoyée dans une station d'épuration puis rejetée dans la rivière où elle continue son cycle.

du mai à août 2021, retrouvez les actions pour le milieu marin sur www.eaufrance.fr

RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES EAUX ET RÉDUIRE LES RISQUES D'INONDATION

Retrouver des eaux de qualité, économiser la ressource en eau et réduire les risques d'inondation est l'affaire de tous les citoyens : collectivités, professionnels, associations, particuliers...
À tous les niveaux, une organisation est mise en place, chacun peut y contribuer !

La gestion de l'eau, comment ça marche ?

Des objectifs européens et nationaux

À travers des directives, les États membres de l'Union européenne se fixent des objectifs ambitieux pour mieux gérer l'eau et les inondations.

	OBJECTIFS
La directive cadre sur l'eau de 2000	Préserver, reconquérir et maintenir le bon état de nos eaux et de nos milieux aquatiques (rivières, plans d'eau, nappes souterraines, zones humides, littoral…).
La directive inondation de 2007	• Augmenter la sécurité des personnes. • Réduire les dommages. • Organiser le retour à la normale en cas de sinistre.

Les bassins : territoires de la gestion de l'eau

Le territoire français compte 12 bassins, 7 métropolitains et 5 outre-mer. Dans chacun d'entre eux, le comité de bassin, qui regroupe tous les représentants des usagers de l'eau, fixe les grandes orientations de la gestion de l'eau. L'agence de l'eau, établissement public de l'État, finance les actions de protection de l'eau.

Sur le bassin Seine-Normandie, des outils pour gérer l'eau

Les plans de gestion pour gérer l'eau et les inondations sont élaborés à l'échelle du bassin. Ils fixent des objectifs et définissent des mesures pour les atteindre. Pour la gestion des eaux, cet outil s'appelle le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage), il est associé à un programme de mesures qui regroupe les actions à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs. Pour la gestion des inondations, c'est le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).

À l'échelle locale, des acteurs agissent

Les plans de gestion fixent des orientations, des dispositions juridiques et des mesures qui s'appliquent à tous sur le bassin. Localement, les communes, les intercommunalités, les syndicats de rivières, les usagers (agriculteurs, industriels, pêcheurs…), les associations, mettent en œuvre le Sdage et la stratégie de réduction des risques d'inondation.

Les sept bassins métropolitains

Le bassin Seine-Normandie :

- 18 % du territoire métropolitain,
- 18,8 millions d'habitants, soit 30% de la population nationale,
- 55 000 km de cours d'eau,
- 640 km de côtes,
- une large partie du bassin sédimentaire parisien bordée par des terrains de socle granitique comme le Morvan et le Cotentin,
- un relief peu accentué,
- un bassin fortement urbanisé autour de la région Ile-de-France et des grands cours d'eau,
- 6 régions, 28 départements.

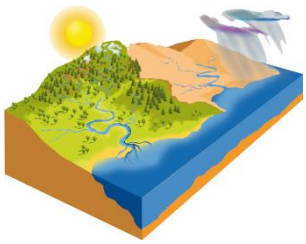

Un bassin est une grande cuvette dans laquelle l'eau qui tombe ruisselle. Elle s'enfonce dans le sol ou s'écoule le long des pentes vers les rivières et la mer.

Une consultation pour qui, pourquoi ?

Sur quoi donner votre avis ?

Les projets de plans de gestion des eaux et des inondations du bassin Seine-Normandie :

- **le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage)** et son programme de mesures
- **le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).**

Ces documents s'appliqueront pour les années 2022 à 2027.

Qui vous consulte ?

Le comité de bassin et l'État élaborent ces plans de gestion en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau. Ils souhaitent aujourd'hui connaître votre avis avant de les adopter définitivement. Le comité de bassin est une assemblée représentative de tous les acteurs de l'eau à l'échelle du bassin Seine-Normandie : les élus des collectivités locales (40 %), les usagers professionnels ou non (industriels, agriculteurs, associations de défense de l'environnement, de pêche, de consommateurs… : 40%) et l'État (20%).

Qui peut répondre et comment ?

Tous les habitants du bassin.
Toute association, collectivité, entreprise ou groupe d'acteurs.
Plusieurs possibilités pour donner votre avis :

- répondez sur eau-seine-normandie.fr
- formulez une contribution libre sur papier ou par courriel à sdage@aesn.fr

À quoi vont servir vos avis ?

Tous les avis seront analysés. Le comité de bassin et l'État les prendront en compte et pourront décider de modifier ou compléter leurs propositions.
Vous avez déjà été consultés en 2012 et 2014 pour l'élaboration du Sdage et du PGRI 2016-2021.
En 2018-2019, vous avez été consultés sur les questions importantes que le Sdage et le PGRI 2022-2027 doivent traiter. Vos avis (près de 3000) ont été utiles : le comité de bassin a souligné la sensibilisation aux enjeux de l'eau et l'acquisition de connaissances pour faire mieux comprendre certaines mesures, il a mis davantage en avant le développement de l'agriculture biologique et de proximité et la nécessité de lutter contre l'artificialisation des sols. Enfin, il a insisté sur la végétalisation des villes et la création de haies bocagères.

Reconquête de la qualité des eaux et réduction des risques d'inondation, un travail sur le long terme !

Les plans de gestion de l'eau durent 6 ans, puis sont révisés pour intégrer les améliorations et ajuster les objectifs.